



N° 100 /MEMP/DC/SGM/PPCom/SP

## COMMUNIQUE

(Relatif aux frais de Dossiers de Candidature à l'examen du CEP)

Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire communique :

Il m'est revenu avec insistance que certains directeurs /directrices d'école primaire, tant du public que du privé, rançonnent impitoyablement les parents d'élèves, en fixant de façon fantaisiste et selon leurs caprices, les frais de constitution des dossiers de Candidature au Certificat d'Études Primaires (CEP) allant de trois mille (3000) jusqu'à concurrence de dix mille (10.000) FCFA.

Pourtant les frais réglementairement fixés par la note de service n°2667 /MEMP/DC/SGM/SP du 06 novembre 2017 et bien connus de tous se déclinent comme suit :

- 1- Relevé de notes ..... 200F
  - 2- Inscription : ..... 500F
  - 3- Établissement de la carte scolaire : ..... 800F
- Soit, un montant total de mille cinq cents (1500) franc CFA.

Il est par ailleurs inadmissible, sous quelques prétextes que ce soit de vouloir greffer le montant des examens blancs à caractère facultatif c'est-à-dire non obligatoire sur le montant total précédemment rappelé et non modifiable à la hausse.

Point n'est besoin de rappeler que ces manières de faire contrastent avec l'éthique et la morale professionnelle.

C'est pourquoi, pour mettre fin à de telles pratiques dénuées de toute vertu, et qui s'avère préjudiciables aux efforts du Gouvernement du Bénin à amoindrir les charges des parents d'élèves, je demande instamment aux acteurs de l'école, notamment les Chefs de Régions Pédagogiques (CRP), conjointement avec les Conseillers Pédagogiques (CP) et toutes autres personnes jugées compétentes, à suivre le processus de constitution des dossiers dans les écoles afin de mettre fin à toutes velléités contraires aux textes en vigueur.

J'invite par la même occasion les parents d'élèves victimes de ces pratiques à dénoncer les dérives enregistrées dans ce cadre, avec indication de l'identité complète des auteurs.



Fait à Porto-Novo, le 24/11/2021

**Salimane KARIMOU**

Ministre des Enseignements Maternel et Primaire